

**Arrêté temporaire n°2026-0620
Portant réglementation du stationnement**

Rue Carnot

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-10

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU la demande émise par SABLOBAT aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement

CONSIDÉRANT que des travaux de ravalement de façade rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 16/11/2026 au 27/11/2026 Rue Carnot

ARRÊTE

Article 1

À compter du 16/11/2026 et jusqu'au 27/11/2026, le stationnement des véhicules est interdit de 08 h 00 à 18 h 00 du n°77 au n°85 Rue Carnot. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SABLOBAT.

Fait à Wattrelos, le 07 octobre 2026

Pour le Maire,

Madame l'Adjointe



Zohra REIFFERS

